

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 62 (1953)
Heft: 7

Rubrik: Votre Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VOTRE CROIX-ROUGE

DANS NOS SECTION

L'assemblée générale des sections vaudoises

L'Assemblée générale annuelle des délégués des sections vaudoises de la Croix-Rouge suisse a eu lieu à Yverdon, dans la grande salle de l'Hôtel de la Prairie, le dimanche 6 septembre, sous la présidence du Dr Henri Perret, président. Cette réunion avait été fort bien préparée par la section d'Yverdon et son président, le Dr Pérusset, auxquels le Dr H. Perret tint à exprimer la reconnaissance de chacun.

Le Dr Perret montra la part prise par le Comité cantonal à l'activité de la section de Lausanne — dont il est le vice-président — et énuméra les principales activités de l'année écoulée: don du sang, journée des malades, journée de la Source, ventes, cours divers se partagent l'activité des membres du comité. La réunion extraordinaire des présidents vaudois tenue à Lausanne le 14 septembre précédent permit de faire de bon travail et de parler notamment de la réorganisation des sections vaudoises. La section d'Aigle a hélas cessé toute activité, mais le Dr Perret compte sur le Dr Schneider pour mobiliser à nouveau les énergies et reconstituer cette section.

M. Morax présenta les comptes qui furent acceptés avec remerciements, la cotisation restera la même.

M. Maison, président de la section lausannoise, présenta, à la demande du Dr Perret, l'activité considérable du secrétariat permanent de Lausanne et montra sa nécessité tant pour les relations avec les sections que pour les tâches essentielles de la Croix-Rouge suisse, transfusion, secours aux enfants, ventes, collectes, etc. Il insista notamment sur l'importance prise par les cours de soins au foyer. Le président tint à exprimer à M. Maison et à Mme Arbenz et à ses collaboratrices la gratitude du comité et des sections. Délégué du Secrétariat général de Berne, M. Vuithier parla de son activité auprès des sections et du besoin croissant d'activités pratiques dans chacune d'elles. Il mentionna également combien les cours de soins au foyer permettent d'apporter quelque chose de tangible et l'intérêt qu'ils suscitent.

M^{me} de Roguin indiqua comment se déroulent ces cours et, répondant au Dr Guder, d'Aubonne, apporta des précisions sur leur organisation et leur durée ainsi que sur la façon dont ces cours font en quelque sorte «boule de neige». M^{me} Yersin, de Rolle, demanda l'étude éventuelle d'un subside de la Croix-Rouge.

Le Dr Perret parla également du don du sang et de la nécessité de recruter de nouveaux donneurs.

M^{me} Augsbourger, directrice de l'Ecole de la Source, annonça l'ouverture d'un prochain cours de préparation au diplôme d'infirmière en hygiène sociale, l'assemblée vota un crédit de 250 francs en faveur de ce cours.

Au cours d'une agréable collation, le Dr Pérusset entretint les délégués des «Soins aux blessés avant la naissance de la Croix-Rouge» et l'assemblée fut levée, avant que ses membres n'aillett visiter l'exposition Rodin. La prochaine assemblée aura lieu au Pays-d'Enhaut le 5 septembre 1954.

APRES LA DEMISSION DU COLONEL KESSI, médecin-chef de la Croix-Rouge de 1950 à 1953

Dans notre dernier numéro, nous avions annoncé que le colonel Kessi avait résilié ses fonctions de médecin-chef de la Croix-Rouge. Il désirait reprendre, à Murgenthal, sa pratique médicale, qu'il avait abandonnée, non sans regret, quelque temps auparavant. Ainsi prend fin une activité fructueuse, à laquelle nous tenons à rendre hommage, en rappelant quelles en furent les dates essentielles.

Lorsque le colonel Kessi prit ses fonctions, le nouveau règlement de service de la Croix-Rouge (Arrêté du Conseil fédéral concernant les Secours sanitaires volontaires et l'organisation des formations Croix-Rouge) venait d'entrer en vigueur. Il s'agissait alors d'appliquer le nouveau règlement du double point de vue de l'organisation et du personnel. Les premières mesures prises par le médecin-chef Croix-Rouge consistèrent à conclure des conventions avec les institutions qui mettraient leur personnel volontaire qualifié à la disposition des secours sanitaires volontaires: Alliance suisse des samaritains, écoles d'infirmières reconnues, Fédération des éclaireuses suisses et Associations professionnelles. En même temps, le colonel Kessi mena, en collaboration avec l'Alliance suisse des samaritains, une campagne de propagande auprès des samaritains, dont les effectifs n'étaient de loin pas suffisants.

Avec beaucoup d'énergie, le colonel Kessi s'occupa, en collaboration avec le service de santé du Département militaire fédéral, de préparer une nouvelle réglementation pour l'habillement et l'équipement du personnel féminin des détachements Croix-Rouge. Ces préparatifs communs aboutirent à la publication d'une décision du Département militaire fédéral et à l'octroi de crédits correspondants. Pour les colonnes de la Croix-Rouge (formations masculines), également, des améliorations importantes furent obtenues en ce qui concerne l'habillement, l'équipement, le matériel de corps, la taxe de l'assurance militaire.

L'introduction de la nouvelle organisation des troupes eut lieu pendant que le colonel Kessi exerçait ses fonctions. Elle exigeait un renouvellement complet des effectifs et des contrôles de corps. De même, l'entrée en vigueur des nouvelles conventions de Genève pour la protection des victimes de la guerre rendit plusieurs innovations nécessaires, en particulier l'établissement d'une carte d'identité.

Cependant, la tâche essentielle et personnelle du colonel Kessi fut non seulement administrative mais aussi et surtout humaine: nous voulons parler de l'*instruction* des membres des secours sanitaires volontaires¹⁾. A côté des cours destinés au personnel des colonnes Croix-Rouge, le médecin-chef dirigea avec beaucoup de dévouement et de compétence les nouveaux cours de cadres des détachements de la Croix-Rouge,

¹⁾ Voir «La Croix-Rouge suisse», 1^{er} juin 1952, «Avec les cours de cadres croix-rouges au Chanet», et, 1^{er} septembre 1952, «Avec nos colonnes de la Croix-Rouge».

sur l'idéal emplacement du Chanet. Les infirmières, les samaritaines et les éclaireuses qui suivirent ces cours y trouvèrent non seulement une excellente préparation au service militaire, mais encore une atmosphère des plus cordiales. Le colonel Kessi participa en outre activement au perfectionnement des règlements et des méthodes d'enseignement des cours de samaritains.

Le colonel Kessi avait enfin pour mission de collaborer au développement du Service de transfusion sanguine. Le médecin en chef de l'armée lui avait confié la responsabilité de la partie militaire, dans le secteur civil, il collaborait à titre de délégué de la direction du Service de transfusion. D'entente avec la direction et les chefs de service, le colonel Kessi s'est occupé en particulier du programme de transfusion de sang complet pour l'armée, du contrat avec le Département militaire fédéral concernant la livraison de plasma desséché à l'armée, du projet de construction du nouveau bâtiment du service de transfusion et, en relation avec ce dernier, de la reprise par la Croix-Rouge suisse de la détermination des groupes sanguins et facteurs rhésus des futures recrues, lors de la visite de recrutement.

La Direction de la Croix-Rouge suisse et le Conseil fédéral ont exprimé leur reconnaissance au colonel Kessi pour le travail considérable qu'il a accompli pendant ses trois ans de fonction. Nos meilleurs vœux accompagnent le colonel Kessi au moment où il reprend son activité de médecin pratiquant; puisse-t-elle lui donner à nouveau pleine satisfaction.

*

Le médecin en chef de l'Armée communique...

Le 24 juillet 1953, le Conseil fédéral a accepté, sur proposition de la Direction de la Croix-Rouge suisse, la démission offerte par le colonel Kessi de ses fonctions de médecin-chef de la Croix-Rouge et lui a exprimé ses remerciements pour les services rendus.

Le colonel Kessi avait été nommé médecin-chef de la Croix-Rouge par le Conseil fédéral le 1^{er} juillet 1950; jusqu'au 15 mars 1952, il a exercé ces fonctions à titre semi-permanent. A partir de cette date, il a renoncé complètement à sa clientèle médicale pour pouvoir se consacrer entièrement aux tâches nombreuses et pleines de responsabilité incomptant au médecin-chef de la Croix-Rouge.

Après trois ans d'activité fructueuse dans un domaine qui lui était devenu cher et pour lequel il avait consenti de lourds sacrifices, le colonel Kessi a décidé de se retirer; c'est avec regrets que nous le voyons s'en aller et que nous prenons congé de lui.

Nous avons beaucoup de raisons de lui être reconnaissants de ce qui a pu être réalisé pendant la brève période de son activité et, avant tout, de tout ce qu'il a fait pour développer l'organisation des secours sanitaires volontaires. Le colonel Kessi reste à disposition du service de santé de notre armée comme officier médecin et nous formons tous nos meilleurs vœux à son intention, au moment où, depuis le 3 août, il a repris son activité de médecin privé.

D'entente avec le Conseil fédéral et le président de la Croix-Rouge suisse, je me suis déclaré prêt à assumer personnellement la responsabilité des tâches incomptant au médecin-chef de la Croix-Rouge, jusqu'au moment où le successeur du colonel Kessi aura été nommé.

J'espère que les membres des sections de la Croix-Rouge suisse et de ses grandes institutions auxiliaires,

ainsi que le personnel des secours sanitaires volontaires, m'accorderont également leur confiance pendant mon activité supplémentaire de médecin-chef de la Croix-Rouge ad interim. Cette confiance m'est nécessaire pour pouvoir remplir cette mission spéciale dans l'intérêt de la cause que nous servons tous. J'espère que la Direction de la Croix-Rouge suisse sera bientôt en mesure de proposer au Conseil fédéral la nomination d'un successeur du colonel Kessi comme médecin-chef de la Croix-Rouge.

*Colonel-brigadier Meuli,
Médecin en chef de l'Armée.*

*

COURS POUR LES SECRÉTAIRES PERMANENTS DES SECTIONS

Un cours destiné aux secrétaires permanents des sections de la Croix-Rouge suisse a eu lieu à Berne les 22 et 23 septembre. Des exposés furent faits le premier jour par M. Hans Haug, secrétaire général, sur les principes, les tâches et les devoirs de la Croix-Rouge internationale, par les Drs Imfeld et Hässig sur notre service de transfusion, par M^{les} Gerber et Irlet et M. Pascalis sur la formation, le recrutement et l'activité des infirmières, par M^{le} Exchaquet sur les cours de soins au foyer, et par M^{les} Jöhr et de Steiger sur le Service de secours en cas de catastrophe. Le lendemain l'on entendit MM. Haug et Schenkel parler des finances et de la propagande de la Croix-Rouge, le Dr Fischer des Secours sanitaires volontaires et M^{le} Vischer du Secours aux enfants pendant l'hiver 1953 - 1954. Les collaborateurs du service du Secours aux enfants des différentes sections de la Croix-Rouge suisse ont tenu également à Berne leur réunion annuelle le 23 septembre.

*

TRANSFUSION SANGUINE

Principauté du Liechtenstein

Pour la première fois, notre équipe de transfusion a procédé à une prise de sang collective à Vaduz, Liechtenstein, pour la fabrication de plasma desséché, en collaboration avec la Croix-Rouge du Liechtenstein, notre section Werdenberg-Sargans et la société des samaritains de Vaduz. Une autre prise de sang collective est prévue à Schaan cette année encore.

*

Un congrès international a eu lieu à Genève

Le 11 septembre s'est ouvert à Genève un Congrès international de transfusion sanguine réunissant 170 congressistes venant des Etats-Unis et de tous les pays d'Europe. Ce congrès était organisé par le Dr R. Fischer, directeur du Centre de transfusion de Genève, sous les auspices de la Société internationale de transfusion sanguine. Au cours des trois journées de ces assises transfusionnelles on entendit des rapports et des travaux de divers professeurs, entre autres du Dr R.-S. Mach, de Genève, du Dr H. Perrot, de Paris, et du Dr Bull, de Birmingham. D'autres travaux furent présentés par les Drs C. Jaulmes, H. Laborit et J. Gosset, de Paris tous trois.

Pendant le congrès eut lieu une visite du nouveau Centre de transfusion de Genève, installé depuis quelques mois dans les nouveaux bâtiments de la Polyclinique médicale. Le Dr DuPasquier, le professeur Nitschmann et le Dr Imfeld prirent part à cette réunion en tant que délégués de la Croix-Rouge suisse.

SECOURS AUX ENFANTS

La Commission du Secours aux enfants a accordé les crédits suivants:

	Fr.
— Achat de vêtements pour les enfants réfugiés accueillis en Suisse	20 000.—
— 2500 colis de parrainages pour enfants réfugiés (couvert par les parrainages)	150 000.—
— 200 colis de parrainages-lits à fr. 120.— et 100 colis dito de literie à fr. 60.— (couvert par parrainages)	30 000.—
— Installation et matériel divers de 20 jardins d'enfants dans des camps de réfugiés de Haute-Autriche et de Styrie et pour des camps, homes d'enfants et camps de jeunes en Autriche (couvert par les parrainages symboliques pour l'Autriche)	20 000.—
— Achat de 500 lits complets pour enfants tuberculeux et pré-tuberculeux sinistrés ou réfugiés en Allemagne et en Autriche (couvert par parrainages symboliques)	100 000.—
— Participation à la construction et l'installation d'un sanatorium pour enfants atteints de tuberculose osseuse sur l'île de Leros (Grèce) (couvert par la subvention fédérale)	92 000.—
— Frais d'entretien du Village d'enfants de Varazze (Italie) pour les deuxième et troisième trimestres 1953 (couvert en partie par les parrainages pour l'Italie)	20 000.—
	Total
	432 000.—
	*

Pour l'hiver prochain, on prévoit l'organisation de convois d'enfants réfugiés de Berlin, de Bavière, de Basse-Saxe, du Sleswig-Holstein, du pays de Bade et du Palatinat; ces enfants seront hébergés dans des familles suisses. Les offres d'accueil seront reçues avec reconnaissance par les sections de la Croix-Rouge suisse.

*

L'AIDE AUX SINISTRES ITALIENS

La Croix-Rouge suisse a remis le solde de la collecte en faveur des victimes des inondations en Italie, soit fr. 7300.35, au service civil international, à titre de contribution à la construction d'une école à Donisi, Calabre.

*

L'AIDE AUX SINISTRES DES ILES GRECQUES

Les rapports circonstanciés reçus de Grèce montrent que la reconstruction des localités détruites exigea des moyens financiers que la Grèce, naturellement pauvre et déjà éprouvée par tant de malheurs, est incapable de trouver chez elle. L'aide étrangère, celle de la Suisse notamment, est indispensable. Afin de permettre aux personnes qui n'ont pu encore le faire de contribuer à cette grande œuvre de solidarité humaine, les associations continueront à accepter avec reconnaissance les dons qui seront versés sur leur compte de chèques postaux: Croix-Rouge suisse, Berne (III. 4200), Association Jean-Gabriel Eynard et Chaîne du bonheur, I. 1800 (Aide suisse à la Grèce, Genève), Comité de secours aux enfants grecs, Zurich (VIII. 9030).

Au 15 septembre, les dons reçus par ces associations atteignaient au total le montant de 315 000 francs. 22 000 francs ont déjà été dépensés pour des secours urgents. Le reste est disponible.

Les informations reçues de Grèce étant toutes concordantes, il a été décidé que l'aide suisse devait se concentrer maintenant sur l'œuvre de la reconstruction des villes et villages détruits. Afin d'accroître l'efficacité de cette aide, les associations susmentionnées ont convenu d'entreprendre une action commune. Divers projets sont envisagés. Le ministre de Suisse à Athènes a accepté d'en poursuivre l'étude sur place, en liaison avec les autorités grecques, la Croix-Rouge hellénique et les représentants des populations sinistrées. Une décision définitive sera prise quand tous les éléments du problème seront connus.

Les associations en question tiennent à remercier très vivement toutes les personnes qui ont répondu à leurs appels.

*

GARDE AERIENNE SUISSE DE SAUVETAGE

Dr Raymond Wyss

La Garde aérienne suisse de sauvetage vient d'être durement frappée par la mort en service commandé du Dr Raymond Wyss, lieutenant pilote, tombé avec son appareil près du col de St-Bernardin. Médecin à qui tout promettait un bel avenir, le Dr Raymond Wyss était attaché au centre médical de Dubendorf. Passionné d'aviation, il avait passé l'an dernier son brevet de parachutiste en Angleterre et avait participé quelques semaines avant ce tragique accident à l'exercice de parachutage sur le glacier du Jungfraujoch organisé avec un plein succès par la Garde aérienne suisse de sauvetage. Il avait bien voulu collaborer à notre revue et nous avions trouvé en lui une aide précieuse tant par ses qualités d'intelligence et de cœur que par sa modestie et la noblesse de son caractère. Nous perdons en lui un ami. Nous disons à sa famille si cruellement frappée comme à la Garde aérienne suisse de sauvetage, qui perd en lui un de ses meilleurs collaborateurs de la première heure, notre profonde sympathie.

Couvertures

de qualité, chaudes et douillettes,

chez

Blumer & Cie. S.A., Wald

Fabrique de couvertures et de draps (Zurich)

Articles en aluminium pour cuisine
ménage et usages techniques

ALASWISS Centrale d'exportation
des fabriques suisses d'articles en aluminium

Lausanne Case postale Gare 479